

Rédigez votre charte informatique

Mardi 19 septembre 2023 - Montbeton



CDG82

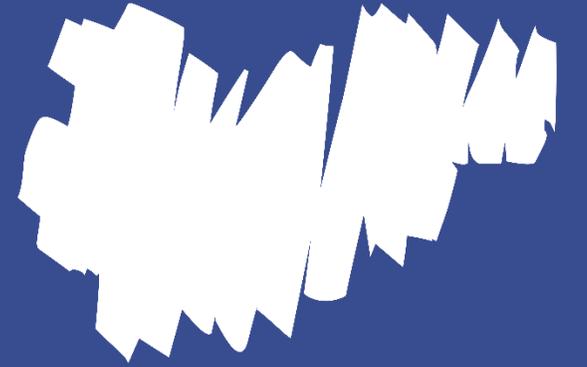
CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

Sommaire

- **Qu'est-ce qu'une charte informatique ?**
- **A quoi sert-elle ?**
- **Préconisations de la CNIL**
- **Démarches d'adoption**
- **Modèle de charte**



**Qu'est-ce qu'une
charte informatique ?**



Définition de la charte

Une charte informatique, également connue sous le nom de:

- politique informatique
- code de conduite informatique



Document qui **définit les règles, les normes et les lignes directrices relatives à l'utilisation des systèmes informatiques et des ressources informatiques au sein d'une organisation.**

Visé à établir des directives claires pour les agents, les utilisateurs et toute autre partie prenante quant à la manière dont les ressources informatiques doivent être utilisées, gérées et protégées.



CDG82

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

Distinction entre charte information et politique de confidentialité

La politique de confidentialité:

- « contrat » établi entre l'entité et les personnes concernées par les traitements.
- Vise à informer les personnes concernées sur la gestion des données personnelles.

La charte informatique

- type de « contrat » établi entre l'entité et ses agents
- ne trouve application que dans le contexte de cette relation dans le cadre des opérations internes de l'entité.



CDG82

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

Objectif de la charte

L'objectif est double :

- garantir à la collectivité l'**efficacité** et la **sécurité** de son système d'information ;
- Permettre aux agents de voir leurs droits en termes de protection des données et leur vie privée respectés.

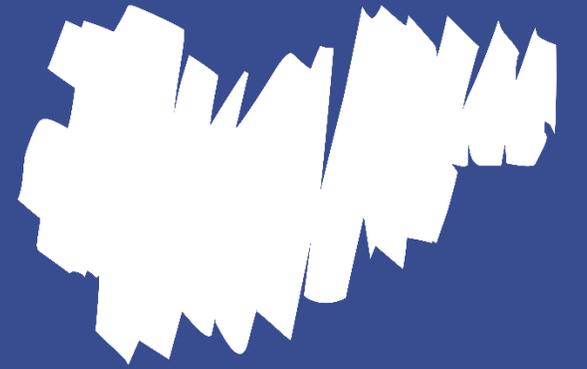
La mise en place d'une charte informatique est très fortement recommandée par la CNIL **pour toutes les entités amenées à réaliser des traitements de données personnelles**, numériques ou non.



Qu'est ce qu'un traitement de données personnelles ? opération menée par toute entité qui vise à collecter, enregistrer, consulter, ou communiquer des données personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone, âge, sexe, caractéristiques physiologiques, économiques ou sociales).



A quoi sert-elle ?



Définition des règles et des normes



- Etablir **des règles claires et des normes de conduite** en ce qui concerne **l'exploitation des ressources informatiques** au sein de la structure.
- **Etablir une distinction nette** entre ce qui est considéré comme admissible et ce qui ne l'est pas, de manière à élaborer des directives claires et déterminantes pour les agents.
- **Définir clairement les règles et les politiques** concernant l'utilisation des ressources informatiques au sein de la collectivité.



CDG82

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

Prévoir les droits et des devoirs des agents quant à l'utilisation du matériel

Afin de rédiger une charte informatique efficace, il est essentiel de se poser des questions cruciales concernant les pratiques informatiques, et de formuler en conséquence des règles appropriées. Par exemple :



- Est-ce que les agents sont autorisés à naviguer sur Internet pendant leurs heures de travail ?
- Est-il permis à l'utilisateur d'utiliser sa messagerie électronique à des fins personnelles ?
- Si oui, quelles directives doivent être suivies pour étiqueter clairement les correspondances, dès l'objet, de manière à ce qu'elles puissent être identifiées comme personnelles et ne pas être accessibles à l'employeur ?

Sensibiliser les salariés sur les bonnes pratiques afin d'éviter les cyberattaques

La charte informatique présente un autre avantage : elle permet la sensibilisation des agents en poussant à adopter les bonnes pratiques : comment définir ses mots de passe ? Comment les stocker ? Quelles sont les précautions à prendre avant de connecter une clé USB étrangère à l'entreprise (personnelle, mais pas que, venant d'un client ou d'un fournisseur...).



Responsabilité et conformité légale

Elle clarifie les responsabilités des utilisateurs en matière d'informatique et garantit que l'organisation respecte les lois et les réglementations applicables, notamment en matière de protection des données, de confidentialité et de propriété intellectuelle.

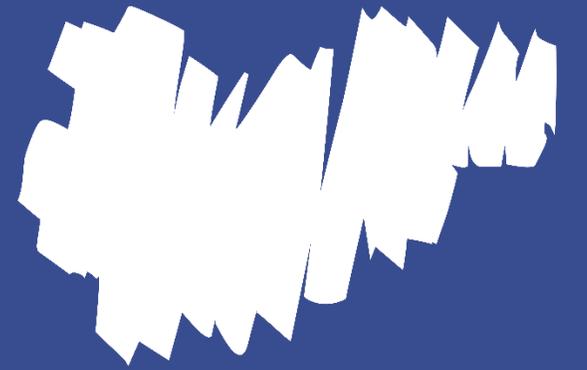


Protection de la vie privée

Une charte informatique peut inclure des dispositions sur la protection de la vie privée des employés ou des utilisateurs, notamment en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et la conservation des données personnelles.



Préconisations de la CNIL

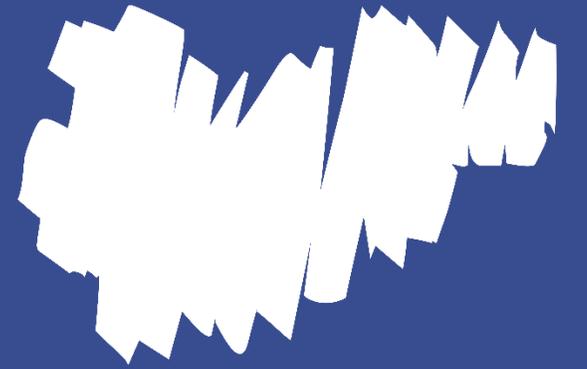


- Le rappel des règles de protection des données et les sanctions encourues en cas de non respect de celles-ci.
- Le champ d'application de la charte, qui inclut **notamment** :
 - les modalités d'intervention des équipes chargées de la gestion des ressources informatiques de l'organisme
 - les moyens d'authentification utilisés par l'organisme et la politique de mots de passe que l'utilisateur doit respecter

Les règles de sécurité auxquelles les utilisateurs doivent se conformer, ce qui doit inclure notamment de :

- **signaler** au service informatique interne **toute violation ou tentative de violation suspectée** de son compte informatique, toute perte ou vol de matériel et, de manière générale, tout dysfonctionnement
- ne jamais confier son identifiant/mot de passe à un tiers ;
- ne pas installer, copier, modifier, détruire des logiciels et leur paramétrage sans autorisation ;
- verrouiller son ordinateur dès que l'on quitte son poste de travail ;
- ne pas accéder, tenter d'accéder, ou supprimer des informations si cela ne relève pas des tâches incombant à l'utilisateur ;
- respecter les procédures préalablement définies par l'organisme afin d'encadrer les opérations de copie de données sur des supports amovibles, notamment en obtenant l'accord préalable du supérieur hiérarchique et en respectant les règles de sécurité.

Démarches d'adoption de la charte



Démarches

Que faire après rédaction de la charte ? Pour les collectivités, la démarche est très différente de celle qui devrait être suivie par les entreprises privées:

- Validation de la charte par les instances compétentes
- Consultation des représentants du personnel pour avis
- Adoption par délibération



Et ensuite ?

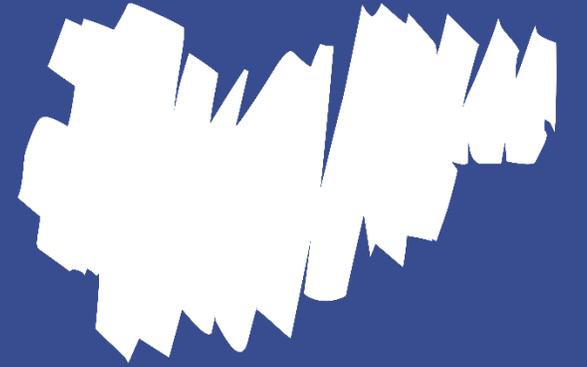


Une fois la charte officiellement adoptée ?

- L'intégrer au règlement intérieur
- Communication et sensibilisation des nouvelles pratiques auprès des agents
- Faire signer le nouveau règlement aux agents
- Réviser régulièrement la charte



Contenu de la charte



Principe

Son contenu est libre : elle est nécessairement adaptée à l'entité.

En pratique, il existe des mentions recommandées à insérer,



Modèle de plan

Article 1 : champ d'application

1. Utilisateurs concernés
2. Système d'information et de communication
3. Local serveur
4. Administrateur du RSI

Article 2 : règles générales

1. Utilisation du RSI
2. Obligation générale de confidentialité

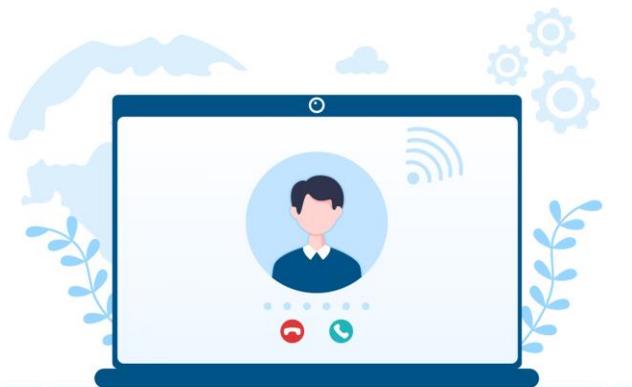
Article 3 : Sécurité informatique

1. Rôle de la collectivité
2. Principe général de responsabilité et obligation de prudence
3. Respect des bonnes pratiques informatiques



Modèle de plan

Article 4 : règle concernant la communication électronique et l'accès à l'Internet



Article 5 : messagerie électronique

1. Adresse
2. Utilisation personnelle de la messagerie
3. Envoi du courrier électronique
4. Capacité mémoire de la messagerie et archivage

Article 6 : téléphonie

1. Connexion internet
2. SMS
3. Connexion depuis l'étranger
4. Utilisation personnelle de la téléphonie



Modèle de plan

Article 7 : Contrôle et maintenance

1. Contrôles automatisés
2. Contrôle manuel en cas d'incident
3. Données personnelles dans le cadre du contrôle
4. Maintenance

Article 8 : sanctions

Article 9 : information et entrée en vigueur



Exemple d'éléments à prévoir:

La création d'une charte informatique nécessite **une réflexion approfondie du fonctionnement au sein de la collectivité**, par exemple:

Un agent peut-il utiliser un outil informatique personnel à titre professionnel (ce que l'on appelle le BYOD pour Bring Your Own Device) ? Si oui, dans quel contexte, quelles conditions ?

Pour éviter tout conflit, le mieux est d'écrire les cas de figure les plus fréquents : que se passe-t-il si le salarié est en arrêt maladie et que les informations nécessaires au fonctionnement de la collectivité se situent sur son poste en local, ou dans sa messagerie ?

Par ailleurs, les administrateurs informatiques ont des droits qui leur permettent d'accéder aux postes des agents, à leurs logs également. Ils ont un devoir de confidentialité envers les utilisateurs, mais ont également le devoir d'alerter l'autorité territoriale en cas de pratique anormale.



CDG82

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

Exemple de rédaction de clause:

4. **Utilisation personnelle de la téléphonie**

L'utilisation à caractère personnel du téléphone professionnel est admise dans les limites du raisonnable, qui sera appréciée au regard de la quantité, de la fréquence et de la durée d'appels émis.

Les surcoûts engendrés par une utilisation personnelle du matériel professionnel devront être remboursés par l'utilisateur.



CDG82

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

Rédaction de la charte

La plupart des conventions collectives proposent un modèle de charte. Son utilisation présente l'avantage d'être en principe assez proche des usages de la profession.

Le site de la CNIL donne également une arborescence des thèmes à inclure dans la charte informatique. En particulier les thématiques liées au RGPD.

Enfin, vous pouvez aussi vous rapprocher de votre commissaire aux comptes.

Et n'oubliez pas, la charte doit ensuite être présentée aux représentants du personnel.

- Définitions claires et précises
- Préciser de façon explicite les droits et devoirs de l'utilisateur
- Recenser les besoins
- Répertorier les moyens d'information
- Définir les pratiques autorisées



CDG82

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

MERCI !



CDG82

05 63 21 62 00
accueil@cdg82.fr

www.cdg82.fr
23 boulevard Vincent Auriol, 82000 Montauban